

## Les rivières d'aujourd'hui ne se gèrent plus comme hier

### Présentation

Avec les évolutions climatiques (périodes de sécheresse plus intenses suivies d'épisodes d'inondations) subies par notre pays et ainsi notre territoire, l'Etat a demandé aux communautés de communes de transférer leur compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à des collectivités spécialisées dans le domaine.

Cette compétence a donc été transférée au Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents (SMVA) par la Communauté de Communes du Pays d'Othe, la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe et la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.



Juin 2022 - Travaux réalisés au Clos de Noé

### Le rôle du syndicat

Historiquement le syndicat avait pour mission l'entretien de la rivière « Vanne ». Mission qui était fortement subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Avec l'augmentation de ses compétences et la disparition des aides financières pour l'entretien, le Syndicat a un rôle plus large de gestion de son territoire dénommé Bassin versant de la Vanne, comprenant les cours d'eau mais également les zones humides et les problématiques de ruissellement, d'inondation, de sécheresse...

Ainsi, l'entretien régulier du cours d'eau n'est plus effectué par le syndicat mais est à la charge du propriétaire riverain conformément à l'article L215-14 du Code de l'environnement.

Tous travaux d'entretien autorisés sont détaillés dans le guide d'entretien des cours d'eau réalisé par le syndicat qui est à votre disposition à la mairie de votre commune ou en ligne sur notre site internet :

<https://syndicatvanne.com/smva/>



Vue des mêmes travaux 4 mois plus tard

### Contacts du syndicat

Le syndicat est géré par :

- Un président élu par le comité syndical dont les délégués sont des élus désignés par les communautés de communes membres ;
- un agent administratif, Lucie CROSIER, et un agent technique, Ludovic PINON, dont les bureaux se situent au sein de la mairie de Neuville-sur-Vanne.

Pour toute question technique, vous pouvez contacter Ludovic PINON, technicien de rivière du SMVA au 06.62.51.56.69 (du lundi au jeudi 8h-16h et le vendredi de 8h à 12h) ou par courriel à [syndicatvanne@gmail.com](mailto:syndicatvanne@gmail.com)

Pour découvrir les actions menées par le Syndicat Mixte de la Vanne et de ses Affluents,

allez découvrir notre site internet :  
<https://syndicatvanne.com/smva/>